



## urgent connaitre mes d=recours en cas de non admission

Par **lunaela**, le **21/06/2010** à **20:07**

Madame , Monsieur

J'occupe actuellement la fonction d'agent hospitalier au sein d'un hôpital X depuis 8 ans . Depuis deux ans cet hôpital met en place une école à la préparation au métier d'aide soignante sur présentation d'un dossier d'admission qui doit être validé par l'administration car il n'y a plus de concours interne.

Par deux fois j'ai adressé ma candidature en 2009 et en 2010 la décision de l'administration était négative .

Je souhaiterais adresser un courrier à l'administration pour connaitre les motifs de ce refus . Ainsi j'ai plusieurs interrogations .

Ai-je le droit de connaitre à titre personnelle les motifs de ma non admission ?  
Quelle disposition légale me permet d'invoquer mon droit d'obtenir une motivation de la décision .

PS: J'ai en vain tenté de rechercher les textes de lois qui stipulent les lois relatifs à la motivation de décision de rejet en matière de cette école d'aide soignante proposée au sein des hôpitaux .

Merci à tous , votre aide me sera précieuse afin de faire valoir mes droits .

Par **miyako**, le **22/06/2010** à **19:38**

Bonsoir,  
contacter un syndicat ,ils interviendront pour savoir ce qui s'est passé exactement.  
Amicalement vôtre  
suji Kenzo

Par **lunaela**, le **22/06/2010** à **21:49**

merci de votre réponse mais elle ne répond pas à mes questions .